



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2026-134

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

DRAAF /

R53-2026-09-04-00003 - Décision portant subdélégation de signature
pour l'exécution des missions de l'établissement public FranceAgrimer
(2 pages)

Page 3

DRAAF

R53-2026-09-04-00003

Décision portant subdélégation de signature
pour l'exécution des missions de l'établissement
public FranceAgrimer

DÉCISION

**portant subdélégation de signature
pour l'exécution des missions de l'établissement public FranceAgriMer**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne

Vu le livre VI du code rural, titre II, chapitre 1er, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28;

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement (ASP) et de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;

Vu le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu la convention du 13 octobre 2009 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région Bretagne ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 29 ;

Vu le décret du 31 août 2026 portant nomination de Mme Marion ZALAY en qualité de directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBEE préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 4 juillet 2024 nommant Benjamin BEAUSSANT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 21 mai 2024 portant nomination de Mme LE CRENN en qualité de Directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Bretagne ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 24 octobre 2022 nommant M. Benjamin BALIQUE, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) du 1^{er} septembre 2026 portant délégation de signature au profit de Mme Emmanuelle DUBÉE en sa qualité de représentant territorial de FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué en résultant ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2/2026/DRAAF/FranceAgrimer/DSG du 04 septembre 2026 portant délégation de signature à M. Benjamin BEAUSSANT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne portant sur les missions de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer dans la région de Bretagne ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : M. Benjamin BEAUSSANT directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne subdélègue à Mme Florence LE CRENN, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne et à M. Benjamin BALIQUE, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, la délégation qu'il a reçue de Mme Emmanuelle DUBÉE par l'arrêté préfectoral N°2/2026/DRAAF/FranceAgrimer/DSG du 04 septembre 2026.

Article 2 : Subdélégation de signature est également accordée par M. Benjamin BEAUSSANT à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences en la matière, les décisions et instructions nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement public FranceAgriMer dans la région Bretagne, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale, aux agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne dont les noms suivent :

- Mme Marion CHAMINADE, cheffe du service régional de l'économie des filières agricoles et agroalimentaires (SREFAA),
- M. Laurent BACCELLA, adjoint à la cheffe du SREFAA ;
- M. Éric ESPAIGNET, secrétaire général adjoint.

Article 3 : Subdélégation de signature est également accordée par M. Benjamin BEAUSSANT à Mme Marion CHAMINADE, M. Laurent BACCELLA et à M. Christian PHE pour la signature des états de frais de déplacement des agents de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) et des correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement public FranceAgriMer dans la région Bretagne.

Article 4 : La décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne portant subdélégation de signature pour l'exécution des missions de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) du 28 juillet 2026 est abrogée.

Article 5 : La présente décision est exécutoire à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 6 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Rennes, 4 septembre 2026

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Benjamin BEAUSSANT